

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 92.00.611.048.1 DU 31 DECEMBRE 1992

## Groupe de pesage-étiquetage ESPERA modèle MOSES (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965, MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

### FABRICANT

ESPERA-WERKE GmbH, Moltkestrasse 17-33,  
44100 Duisbourg, Allemagne.

### DEMANDEUR

ESPERA, rue Augustin Fresnel, 92167 Antony  
Cedex.

### OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation de modèle n° 90.1.24.269.1.3 du 27 août 1990 (1) et n° 91.00.611.026.1 du 11 septembre 1991 (2).

### CARACTERISTIQUES

Le groupe de pesage-étiquetage ESPERA, modèle MOSES, faisant l'objet de la présente décision, diffère du modèle approuvé par les décisions précitées, du fait de la modification du récepteur et de l'équilibreur de charge.

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1990, page 1222.

(2) *Revue de Métrologie*, septembre 1991, page 917.

L'ensemble des autres composants du groupe de pesage-étiquetage ESPERA modèle MOSES demeure inchangé.

Seule la plage d'utilisation de la cellule de pesée est différente.

Les nouvelles caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

Max = 60 kg    Min = 2,5 kg

avec pour étendues partielles :

Min <sub>1</sub> = 20 g	Max <sub>1</sub> = 15 kg	e <sub>1</sub> = 5 g
Min <sub>2</sub> = 15 kg	Max <sub>2</sub> = 30 kg	e <sub>2</sub> = 10 g
Min <sub>3</sub> = 30 kg	Max <sub>3</sub> = 60 kg	e <sub>3</sub> = 20 g

- effet maximal de tare T = - 15 kg
- échelon de prix unitaire d<sub>u</sub> = 0,01 F/kg
- échelon de prix à payer d<sub>p</sub> = 0,01 F.

### SCELLEMENT

Le dispositif de scellement du groupe de pesage-étiquetage ESPERA modèle MOSES demeure identique à celui du modèle initialement approuvé.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification comporte les inscriptions suivantes :

- le nom du demandeur et celui du modèle
- le numéro de série
- le numéro et la date de la présente décision
- les caractéristiques métrologiques
- la classe de précision
- la charge limite : Lim 60 180 g
- la mention : "Interdit pour la vente directe au public".

Cette mention et les caractéristiques métrologiques sont également affichées sur l'écran à proximité des indications.

### DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

### VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXE

Photographie n° 5875.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 5875

**GROUPE DE PESAGE-ETIQUETAGE ESPERA MOSES**

